

Chers voyageurs au Japon : il est recommandé de souscrire à une assurance voyage pour l'étranger.

- Une assurance voyage vous mettra en sécurité même en cas d'urgence et vous permettra de profiter de votre séjour.
- Les frais médicaux peuvent être très élevés au Japon. Si l'assurance à laquelle vous avez souscrit vous garantit une couverture suffisante des coûts de traitements, vous pourrez bénéficier de traitements sans inquiétudes.
- Il est recommandé de souscrire à une assurance voyage comprenant une présentation des structures hospitalières, des interprétations médicales ainsi qu'un service médical sans numéraires.